



DIAG ÉCO • FLUX

• ÉNERGIE • EAU • MATIÈRES • DÉCHETS

FRANÇOIS LASSAGNE

DIRECTEUR TECHNIQUE DU SITE DE PRODUCTION, JACQUET / BROSSARD
À SAINT-BEAUZIRE (63)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

“ Cette nouvelle filière va nous permettre de dégager un gain de 250 000 € à l'année ”



PRODUCTION DE PAINS DE MIE ET PAINS HAMBURGERS

€ 300 M€ de CA

1 300 salariés

8 sites de production
8 plateformes logistiques

1885 : création de la société « Jacquet »
1931 : création de la société « Brossard »
2011 : rapprochement des deux entreprises

01

SUR QUELLE THÉMATIQUE AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'AGIR ?

Grâce à l'accompagnement proposé par l'ADEME, nous avons amélioré la gestion de nos déchets en les valorisant davantage.

02

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS MISES EN PLACE ?

Quand on fabrique un pain, on obtient à chaque extrémité du produit des « talons ». C'est une partie du pain que le consommateur ne veut pas, nous sommes donc obligés de couper une fine tranche. Jusqu'à présent, ce « talon » était exploité en alimentation animale pour environ 60 € la tonne. Aujourd'hui, **nous transformons ce « talon » en chapelure pour la revendre ensuite à une autre entreprise agro-alimentaire. La valorisation de ce déchet s'est donc faite grâce à la mise en place d'une nouvelle filière économique.**

03

AVEZ-VOUS UNE IDÉE DES GAINS RÉALISÉS ?

Grâce à cette nouvelle filière, nous allons multiplier le prix de vente à la tonne par 4 par rapport au précédent débouché en valorisation animale. **Cela représente un gain d'environ 250 000 € par an.**

04

DEMAIN, ALLEZ-VOUS POURSUIVRE CETTE DÉMARCHE INITIÉE AVEC L'ADEME ?

Lorsque nous avons travaillé avec l'expert mandaté par l'ADEME en amont du projet, nous avons détecté **20 axes de travaux envisageables**. Nous en avons retenu 6 qui nous semblaient prioritaires et le prochain sujet que nous allons traiter concerne **la gestion de la chaleur de notre four afin de diminuer la part des déchets liés à la variation des cuissons entre deux séries de pains**. C'est un axe de travail qui va nous permettre de **réduire fortement la part de nos déchets**. Cela demande un investissement technique mais ensuite, on estime que la mise en place de cette régularisation de chaleur générera **un gain d'environ 80 000 € par an**.